

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 5 novembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (431r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 5 novembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45523>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 novembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin informe Lecoq de Boisbaudran qu'il n'a pu lui remettre le dossier de l'affaire Jacquet qu'il veut que ce dernier suive et pour laquelle il veut qu'il plaide à Vervins. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Il lui signale également qu'il doit reprendre l'examen de l'affaire de la liquidation de la communauté de biens Godin-Lemaire. Il l'avertit que le notaire Borgnon s'en entretiendra avec lui à Paris.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Borgnon \[monsieur\]](#)
- [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Lyon le 3^e 9^{bre} 1866

à Monsieur Lucq de Boisbaudon

Monsieur

Très humblement je n'ai pu vous remercier
à Paris pour vous remettre le dossier
de mon affaire parquant que je désirerais
vous voir de vive et vous plaire à voir
après la partition. M. Cantagrel peut être
vous en a déjà parlé si cela n'est fait il n'est
à Paris et va faire aussi visiter à beaucoup
des questions de mon affaire de liquidation
M. Borgnon de Paris à Paris et sera
la dernière occasion de son intervention avec
vous pendant son séjour je n'ai encore
rien fait pour cela le moment approche
ou il faudra être prêt pour l'appel M.
Borgnon sera muni des documents nécessaires
pour en causer avec vous et prendre les
résolutions indispensables.

Veuillez agréer Monsieur mes salutations

Gardien